

EN PRÉSENCE D'UN DÉCÈS

(Ce qu'il faut savoir - ce qu'il convient de faire)

Quelques indications de Rudolf Steiner

"Au cours de la période qui suit immédiatement le décès, on a devant soi, sous forme d'une sorte de grand tableau, la vie qui vient de s'écouler. En l'espace de quelques journées, on revoit toute notre vie passée, mais de telle manière que l'ensemble est présent à chaque instant. On la contemple comme un grand panorama que l'on aurait devant soi.

Quand on y regarde de plus près..., il s'avère que ces jours consacrés à la rétrospective de la vie écoulée sont marqués d'une nuance très particulière : la vie y est contemplée du point de vue du Je...

Au centre de tout, on se voit soi-même. Et cela est infiniment nécessaire. Car, en ces jours où l'on regarde tout ce qui a été fécond pour nous, germe la force intérieure dont on a besoin dans l'existence entre la mort et une nouvelle naissance pour pouvoir garder la pensée du Je. Car c'est à cette vision de la vie achevée que l'on doit la force de pouvoir garder le Je entre la mort et une nouvelle naissance. Cette force émane en réalité de cette vision.

Et, mes chers amis,... l'instant de la mort est en ce sens d'une importance extraordinaire."

(Conférence du 16 novembre 1919)

"Lorsqu'un être qui nous est cher passe dans les autres mondes, il est particulièrement important que nous lui adressions nos pensées et nos sentiments sans laisser monter en nous le désir de le retenir. Cette dernière attitude rend en effet difficile au défunt l'existence dans la sphère où il doit pénétrer.

Nous devons envoyer dans les mondes où il se trouve non point la peine que nous éprouvons, mais l'amour que nous lui portons...

Il ne s'agit pas pour nous de devenir durs ou indifférents, mais il doit nous être possible de tourner nos regards vers le défunt avec cette pensée : "Que mon amour t'accompagne ! Tu es enveloppé par lui."

À ma connaissance, un tel sentiment représente une sorte de vêtement ailé qui emporte les morts vers les hauteurs, tandis que les sentiments accumulés par de nombreuses personnes en deuil constituent un obstacle."

(Conférence du 22 novembre 1915)

"Lorsque l'on se rend dans un cimetière à la Toussaint ou le jour de la Fête des défunts, qu'on y voit de nombreuses personnes emplies de l'image de leurs chers défunts, et qu'on voit ensuite les âmes de ceux dont on honore la mémoire, ce sont là des cathédrales, des œuvres d'art pour les morts."

(Conférence du 31 décembre 1905)

Chapelle ardente

L'âme vit durant trois jours à trois jours et demi dans la contemplation de l'ensemble de la vie terrestre qui vient de s'achever. La vie et l'âme ont quitté le corps, on peut encore ressentir leur présence à la périphérie.

La tension du décès disparaît du visage ; il s'emplit de paix, de majesté, de sérénité ; il nous apparaît comme un miroir de la grandeur réelle, que nous avons à peine soupçonnée, de l'être humain qui est là, plus ou moins dévoilé, délivré de l'apparence très terrestre qui nous était familière. C'est ce souvenir qui demeure.

Garder le corps à la maison est le mieux que l'on puisse faire. Cela nécessite du courage pour certains. Jadis, cela allait de soi. L'on fait appel à l'assistance du médecin, du prêtre, de l'entrepreneur de pompes funèbres pour avoir l'accord des voisins que cela peut inquiéter, éventuellement de la famille, ainsi que des autorités administratives.

- Laisser le corps sur son lit de mort ou le déposer avec précaution dans le cercueil (sur le sol ou une table basse, avec l'aide du personnel des pompes funèbres).
- Placer le cercueil chevet au mur, afin que l'on puisse s'en approcher de trois côtés,
- Veiller à ne pas laisser le visage dans l'ombre (bougies, lampe à huile, lumière électrique). La lumière peut être éteinte la nuit si personne ne veille.
- La pièce doit être maintenue autant que possible fraîche (aérer par les fenêtres, tirer les rideaux pour protéger du soleil).
- Déposer sur le corps des fleurs du jardin ou des fleurs sauvages, afin qu'elles y fanent. Cette fanaison convient pour accompagner celui qui s'en va.
- Disposer quelques chaises dans la pièce.
- Sur une petite table, un peu à l'écart, on peut déposer un Nouveau Testament.

- Si cela est souhaité, les visiteurs peuvent écrire leur nom (ou davantage) dans un cahier/livre préparé à cet effet. On peut inscrire sur la première page une maxime familière au défunt, ou y coller une photo. Ce livre peut servir de registre de condoléances au moment des funérailles.
- Veiller à ce que règne une atmosphère harmonieuse dans la pièce où repose le défunt : calme, silence, lecture de l'Évangile (Évangile de Jean dans sa totalité, ou Les adieux du Christ à ses disciples, ch. 14 à 17) ou d'autres textes auxquels le défunt était lié. Cette lecture ne doit pas aller au-delà des forces de ceux qui veillent, le nombre des lecteurs ne doit pas troubler la paix du lieu. Éviter un défilé continu de visiteurs. Trouver avec tact la juste mesure.
- Certaines personnes émettent le vœu que leur cercueil soit fermé immédiatement. Mais, dans la perspective de sa propre mort, l'on peut penser qu'il est d'un grand secours pour les proches de disposer d'un certain temps pour faire leurs adieux en toute conscience, et se lier encore intimement au défunt.

La nature terrestre commence à reprendre l'enveloppe qu'elle offrit autrefois à l'âme qui descendait sur terre ; apprenons à percevoir la grandeur de ce geste.

Les odeurs sont rarement désagréables. La neige carbonique (pompes funèbres) retarde la décomposition en été. On tend aujourd'hui à accumuler les dispositions à ce sujet. Point n'est besoin d'en faire trop.

La chapelle ardente s'achève au bout de trois jours à trois jours et demi par la première partie des obsèques ("levée de corps") au lieu de la mise en bière. Une bénédiction accompagne le départ de l'âme sur les chemins célestes du monde suprasensible. Elle prépare la cérémonie qui aura lieu hors du domicile du défunt. Après la "levée de corps", le cercueil est refermé et conduit au lieu de l'enterrement ou au crématorium.

Il importe de savoir que la sobriété est plus digne, la brièveté préférable, correspondant davantage à la pauvreté de la nature humaine qui est la nôtre.

Les maisons de retraite dépendant des œuvres sociales de la Communauté des chrétiens et celles qui ont une orientation anthroposophique disposent souvent d'un lieu qui peut servir de chapelle ardente. Il est juste et bon d'y laisser le défunt, si le décès est survenu dans l'établissement et que la paix de ce temps d'exposition est assurée (on ne transporte pas le défunt "entre les visites" en chambre froide). Il peut arriver que les dépouilles mortelles d'autres défunts y soient déposées en même temps.

L'entrepreneur de pompes funèbres s'occupe de faire paraître l'avis de décès dans le ou les journaux. Il peut faire imprimer cet avis de décès qui sera transmis aux amis et parents. La famille peut écrire elle-même ce faire-part et le photocopier (sans délai et avec indication précise des heure et lieu de cérémonie).

Le prêtre transmet à la communauté l'annonce du décès. Les membres auront à cœur de porter le défunt dans leurs prières (veillée mortuaire, cérémonies).

Les lois varient d'un pays à l'autre, et l'on fait bien de s'en informer. En ce qui concerne les délais et les autorisations indispensables, on dispose, par exemple, d'un délai de 12 heures pour reprendre chez soi le corps d'un défunt ; faute de quoi il va à la morgue.

Les funérailles

Enterrement ou crémation

La cérémonie accompagne l'âme du défunt sur les chemins qu'elle va parcourir. Elle doit nous aider à le suivre là où il va et à maintenir un souvenir intense qui sous-tendra nos prières d'intercession. Elle est préparée pendant la période de la "chapelle ardente".

Les pompes funèbres sont chargées de l'organisation des points suivants :

- Transport et accompagnement du cercueil au funérarium du cimetière ou du crématorium.
- Installation du cercueil avec des fleurs pour la cérémonie.
- Coordination avec les employés de ces lieux.
- Préparation de la cérémonie pour le prêtre.

Le prêtre préside à la cérémonie et à l'enterrement. Il faut voir avec lui le moment où d'autres participants souhaitent évoquer par quelques mots un trait de la biographie du défunt. La famille prend place au premier rang. Les participants inscrivent leur nom dans le registre des condoléances et déposent les fleurs qu'ils ont apportées sur le cercueil. La musique fait partie de la liturgie ; il faudrait en parler avec le prêtre ; elle peut être tirée du répertoire de la Communauté des chrétiens ou choisie selon les vœux du défunt. Les chanteurs ou musiciens de la communauté ou de la famille sont intérieurement plus proches de la célébration religieuse que des personnes payées pour intervenir.

Pour se rendre à la place de l'inhumation, le prêtre suit le cercueil avec les servants, puis vient la famille. Il quitte le cimetière après la cérémonie. Il est de coutume, en de nombreux endroits, de jeter sur la tombe des fleurs, des branches ou de la terre. La proche famille commence. Les participants lui présentent ensuite leurs condoléances. Cet usage permet de ne pas quitter la tombe trop rapidement. Pendant que les fossoyeurs combent la fosse, la famille peut rejoindre les participants. Les fossoyeurs déposent les couronnes de fleurs sur la tombe où il serait juste qu'elles se fanent.

S'il est prévu une crémation, la famille quitte le funérarium après la cérémonie, close par un moment de musique, et peut recevoir dehors les condoléances (le cercueil reste dans la salle et ne devrait pas disparaître, si possible, avant la fin de la cérémonie).

Le choix entre inhumation et incinération n'est pratiquement plus aujourd'hui une question de frais ou de place disponible dans le cimetière. Le type d'incinération (dans certains pays à base d'une forte consommation d'énergie électrique) fait pencher parfois vers l'enterrement.

Après les obsèques

Ce que nous pouvons faire pour le défunt, c'est cultiver son souvenir dans une attitude de prière et d'intercession, et nous ouvrir à la volonté qui peut émaner des morts.

Après la cérémonie, il est courant d'avoir le besoin de se retrouver. Cela peut se faire dans l'appartement, dans un restaurant ou dans les locaux de la communauté. Il est bénéfique de parcourir du regard une fois encore la vie du défunt. Il est bon qu'une personne expérimentée puisse diriger les échanges (membre de la famille ou prêtre qui donne la parole aux personnes qui le souhaitent ou freine avec délicatesse les épanchements abusifs). Ces échanges peuvent se faire à table ; on peut également être assis en cercle autour d'un bouquet de fleurs et parler très librement. Quelques photos peuvent circuler. Pourquoi ne pas évoquer à cette occasion avec gravité, humour, amour, les défauts du disparu ?

L'Acte de consécration de l'homme célébré pour le défunt a lieu dans la communauté un samedi après les obsèques. Les participants ressentiront certainement le besoin de se rencontrer ensuite dans une salle de la communauté pour évoquer ensemble le défunt, si cela n'a pas été possible après les obsèques, dans le cadre familial. La présence du défunt parmi nous sera alors encore plus intense. Les célébrations des offices s'emplissent ainsi de plus en plus de substance, grâce à la participation des défunts.

La tombe n'est pas pour nous "la dernière demeure", mais un lieu où le souvenir peut se densifier, tant qu'il reste des personnes pour le cultiver. S'il n'y a pas de caveau de famille, s'il n'est pas possible d'entretenir la tombe ultérieurement, on peut choisir un emplacement communautaire. Le responsable du cimetière est chargé de l'entretien des végétaux. Le nom du ou des défunts peut être inscrit sur une pierre de chevet, sur une pierre commune ou ne pas être mentionné du tout.

Une cérémonie de dépôt d'urne peut avoir lieu plusieurs semaines après les obsèques. On peut lire en cette circonstance un passage du Nouveau Testament (par exemple, l'Épître aux Corinthiens 13 ou 15 ou le prologue de l'Évangile de Jean), réciter le Notre Père ou le Credo. On peut demander la participation du prêtre.